

COMMUNAUTE FRANCAISE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1DOCUMENT 8BIS
FORMATIONDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE

G. 323. 004
 I. E. P. S. C. F.
 Rue J. Ghuyssen
 4670 Blagny

1. La présente proposition émane
2. Intitulé de l'unité de formation :

| |
|-------------------|
| Code: 843303U21E1 |
|-------------------|

LANGUE DES SIGNES. GRAMMAIRE. UF 3

3. Finalités de l'unité de formation reprises en annexe n° 1 de 1 page
4. Capacités préalables requises reprises à l'annexe n° 2 de 1 page
5. Classement de l'unité de formation : **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**
6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement reprises en annexe n°3 de 1 page
7. Programme du cours repris en annexe n°4 de 1 page
8. Fixation des capacités terminales reprises en annexe n°5 de 1 page
9. Profil du (des) chargé(s) de cours repris à l'annexe n°6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation.

HORAIRE MINIMUM**1. Dénomination des cours**

Classement Code U

Nombre de périodes

Langue des signes: grammaire

C.G.

A

32

2. Part d'autonomie

P

8

Total des périodes**40**

NB : 1 période comporte 50 minutes.

11. Date de la proposition :

Transmis le

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

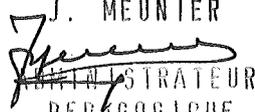
*Neant*Date: *16/07/95*Signature: J. LISON
INSPECTRICE13. Décision : ACCORD PROVISOIRE ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision:

Date: 28 AOUT 1995

Signature:

J. MEUNIER


ADMINISTRATEUR
PÉDAGOGIQUE

-LS GP. UF3 p.2

Annexe 1.

| |
|---|
| <p>LANGUE DES SIGNES GRAMMAIRE. UF3.</p> |
|---|

FINALITES

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil de formation culturelle;

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

Permettre l'acquisition et l'utilisation de capacités de base en communication signée dans une perspective:

- d'échanges plus riches avec les personnes sourdes;
- d'une meilleure compréhension dans le milieu scolaire et extra-scolaire;
- d'une qualification professionnelle supplémentaire;
- de création d'un cadre d'interaction entre sourds et entendants pour une intégration sociale, professionnelle et culturelle plus grande dans le cadre de situations variées de la vie quotidienne.

Annexe 2.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Est admise toute personne capable d'utiliser la communication signée dans une expression correcte et signifiante pour le receveur et possédant les capacités terminales décrites au dossier pédagogique "Langue des signes. Grammaire. UF2".

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF "Langue des signes. Grammaire. UF2".

Annexe 3.

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

On ne dépassera pas 15 élèves par groupe.

Annexe 4.

| | |
|--------------------|---|
| PROGRAMME : | Langue des signes. Grammaire. U.F. 3. |
|--------------------|---|

L'apprenant sera capable de maîtriser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés.

A. Localisation par le signe (place dans l'espace)

* Utilisation appropriée de l'espace : situation descriptive d'éléments multiples entre eux.

B. Le temps

- 1) Signes liés aux indications de temps
- 2) Manières de signer le temps
- 3) Durée
- 4) Datation
- 5) Modification du verbe pour l'expression de la durée.

C. La phrase

- 1) Interrogation
- 2) Négation
- 3) Condition
- 4) Affirmation

D. Formes du verbe dans la phrase simple

* Verbes qui incluent le lieu.

E. Rythme du signe

* Rythmes variables

F. Syntaxe

- 1) Expressions corporelles et du visage remplaçant l'adjectif ou l'adverbe.
- 2) Articulation complexe de la phrase : mobilité des éléments de la phrase suivant les lois visuelles (dans la vie quotidienne).

3) Expression faciale associée à l'expression corporelle (vie quotidienne).

Annexe 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En fin de formation, l'étudiant fera la preuve qu'il est capable de maîtriser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts variés, en rapport avec le programme précisé à l'annexe 4 .

Il sera capable de :

- établir une communication de base dans la vie quotidienne par le langage des signes;
- comprendre de manière générale des échanges signés dans un groupe de personnes;
- participer à des échanges signés dans un groupe de personnes;
- utiliser la communication signée dans un enchaînement souple des signes et selon un rythme correct.

La maîtrise acquise par l'étudiant sera évaluée au cours d'une épreuve portant sur :

- la perception;*
- la production;*
- la capacité à communiquer.*

Cette évaluation se fera par les professeurs et/ou experts chargés des cours.

Annexe 6.

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Enseignant(s) et / ou expert(s). Lorsqu'il s'agit d'experts, ils sont choisis pour leur compétence en grammaire de la langue des signes par le comité de suivi.